

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 5 juin 2017 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Josiane Perron, ainsi que Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2017-06-103

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation de régularité et de quorum**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
4. **Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2017
5. **1ere période de question du public**
6. **Correspondance**
 - 6.1. MDDELCC Redevance Élimination matières résiduelles 16 892.24\$
 - 6.2. MDDELCC Rôle des municipalités – Réhabilitation des terrains contaminés
 - 6.3. MTQ (MTMDET) Réception Réso Prolongement de la zone 50km/h sur le Rte 249
 - 6.4. Comm Toponymie Réception des Guides de la Commission de toponymie du Qc
 - 6.5. Cour municipale Remise mensuelle de Mars
 - 6.6. Journées de la Culture 21e Journées de la Culture 29, 30 sept et 1er oct
 - 6.7. ADMQ Suivi de Rencontre MTQ (MTMDET)
7. **Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes
8. **Réglementation**
 - 8.1. 2017-05 - Modification règlement de zonage – Usages secondaires 2e projet
 - 8.2. 2017-06 – Règlement d'emprunt Aqueduc
 - 8.3. 2017-07 – Règlement de lotissement
 - 8.4. 2017-08 – Règlement d'emprunt RIRL an 1
9. **Administration**
 - 9.1. Embauche – Emplois étudiant pour l'été 2017
 - 9.2. Caméras de surveillance – Hôtel de ville
 - 9.3. Formation Espace clos – Employés de voirie
10. **Loisirs**
 - 10.1. Cantine 2017 – Production du chèque de 100\$ pour les achats de départ
11. **Urbanisme**
 - 11.1. Rapport du mois de mai de l'Officier en bâtiment, environnement et agraire
 - 11.2. Demande au Ministère des Transports pour réduire à vitesse à 50km/hr dans la zone de la future sortie de la rue de l'Érablière.
 - 11.3. Nouvelle résolution – CPTAQ – Modification à la demande d'exclusion de la zone agricole – Lot 3 678 787
12. **Voirie**
 - 12.1. Subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018 de 14 000\$
 - 12.2. Demandes communes de branchements Égout et Aqueduc - chemin Marcotte
 - 12.3. Subvention TECQ 2014-2018 – Modification de programmation en vue de l'Aqueduc
 - 12.4. PRIMEAU volet 2 – Lettre d'autorisation pour notre projet prioritaire d'aqueduc
 - 12.5. Abat poussière – Adjudication
 - 12.6. Modification du panneau électrique du garage municipal
 - 12.7. Scellement de fissures pour le secteur St-Gabriel - Adjudication
 - 12.8. Adjudication – Achat d'un tracteur 2017 pour la voirie

13. **Affaires nouvelles et suivi**
 - 13.1. Entériner la publication pour la Semaine de la municipalité – l'Étincelle 199\$
 - 13.2. Publications St-Jean-Confédération et Festival du Papier 2017 – l'Étincelle 326\$
 - 13.3. Congrès de la FQM 28 au 30 septembre 2017
14. **Rapport des Comités**
 - 14.1. Régie Incendie
 - 14.2. Loisirs
 - 14.3. Environnement
 - 14.4. Trans-Appel
 - 14.5. Urbanisme
 - 14.6. Maire
15. **2e période de question du public**
16. **Levée de l'assemblée**

2017-06-104

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er MAI 2017

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 1er mai 2017 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question et commentaire ne sont soulevées.

2017-06-105

6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité.

7. FINANCE

2017-06-106

ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications ; Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er au 31 mai 2017 représentent un total net de 15 307,97\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700228		2017-04-30	68	RECEVEUR GENERAL		1788,05 \$
201700229		2017-04-30	67	MINISTRE DU REVENU		4741,48 \$
201700230		2017-04-30	745	FIDUCIE DESJARDINS		1790,23 \$
201700231		2017-04-30	8	Retraite QUÉBEC		380,61 \$
201700232 (C)		2017-05-10	4	Bell Canada		183,43 \$
201700233 (C)	5939	2017-05-10	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		82,08 \$
201700235 (C)	5940	2017-05-11	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB. MUNICIPALITÉS		51,74 \$
201700234 (I)		2017-05-17	28	HYDRO-QUEBEC		699,76 \$
201700236 (I)	5941	2017-05-18	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES		385,45 \$
201700237 (C)		2017-05-18	723	AXION		91,87 \$
201700241 (I)		2017-05-18	494	VISA DESJARDINS		14,59 \$
201700246 (I)		2017-05-18	28	HYDRO-QUEBEC		29,29 \$
201700242 (I)	5942	2017-05-19	789	COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES		295,97 \$
201700245	5943	2017-05-02	789	COOP DÉFÉRÉE DIVISION PÉTROLES		202,04 \$
201700238 (I)		2017-05-24	28	HYDRO-QUEBEC		1 024,18 \$
201700239 (I)		2017-05-24	28	HYDRO-QUEBEC		126,66 \$
201700240 (I)		2017-05-24	28	HYDRO-QUEBEC		573,33 \$
201700247 (I)		2017-05-31	68	RECEVEUR GENERAL		1 914,75 \$
201700248 (I)		2017-05-31	67	MINISTRE DU REVENU		5 100,83 \$
201700249 (I)		2017-05-31	745	FIDUCIE DESJARDINS		1 867,68 \$
201700250 (I)	5944	2017-05-31	8	Retraite QUÉBEC		380,61 \$
Total des chèques						21 724,63 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 JUIN 2017

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700251 (I)	5945	2017-06-06	14	COOP DES CANTONS	93,15 \$
201700252 (I)	5946	2017-06-06	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	82,21 \$
201700253 (I)	5947	2017-06-06	34	JOURNAL L'ETINCELLE	462,74 \$
201700254 (I)	5948	2017-06-06	39	RÉGIE INTERMUNICIE SIRWINDSOR	1 300,00 \$
201700255 (I)	5949	2017-06-06	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	3 633,77 \$
201700256 (I)	5950	2017-06-06	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	29 915,42 \$
201700257 (I)	5951	2017-06-06	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	102,81 \$
201700258 (I)	5952	2017-06-06	62	VILLE DE WINDSOR	7 745,00 \$
201700259 (I)	5953	2017-06-06	74	MINISTRE DES FINANCES	67 881,00 \$
201700260 (I)	5954	2017-06-06	182	RECUPERATION L. MAILLE 2016	114,98 \$
201700261 (I)	5955	2017-06-06	251	VAL EN FORME	200,00 \$
201700262 (I)	5956	2017-06-06	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	961,56 \$
201700263 (I)	5957	2017-06-06	589	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	100,00 \$
201700264 (I)	5958	2017-06-06	638	FONDS D'INFORMATION SURLETERRITOIRE	56,00 \$
201700265 (I)	5959	2017-06-06	678	SANI ESTRIE INC	9 080,88 \$
201700266 (I)	5960	2017-06-06	757	DJL - RIVE-SUD	684,88 \$
201700267 (I)	5961	2017-06-06	762	DJL - ESTRIE	13 278,32 \$
201700268 (I)	5962	2017-06-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	241,89 \$
201700269 (I)	5963	2017-06-06	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	700,69 \$
201700270 (I)	5964	2017-06-06	815	COTE STEPHANE	198,35 \$
201700271 (I)	5965	2017-06-06	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	1 003,00 \$
201700272 (I)	5966	2017-06-06	864	MOMO SPORTS SHERBROOKE	362,11 \$
201700273 (I)	5967	2017-06-06	880	EXCAV. & TRANSPORT BERTHOL CROTEAU	678,35 \$
201700274 (I)	5968	2017-06-06	894	PITNEY BOWES	229,95 \$
201700275 (I)	5969	2017-06-06	929	Atelier Lavoie 9246-2720 QUEBEC IN	400,12 \$
201700276 (I)	5970	2017-06-06	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	3 889,27 \$
201700277 (I)	5971	2017-06-06	977	IN-FO.CA	150,61 \$
201700278 (I)	5972	2017-06-06	990	BROUSSEAU, JULIE	182,48 \$
201700279 (I)	5973	2017-06-06	1000	VALORIS	94,62 \$
201700280 (I)	5974	2017-06-06	1004	DISTRIBUTION JPG INC.	36,16 \$
201700281 (I)	5975	2017-06-06	1069	Les entreprises F.G. Inc	344,93 \$
201700282 (I)	5976	2017-06-06	1070	SANIKURE	670,30 \$
201700283 (I)	5977	2017-06-06	1078	PERRON, Josiane	78,80 \$
201700284 (I)	5978	2017-06-06	1084	WSP CANADA INC.	9 550,97 \$
201700285 (I)	5979	2017-06-06	1109	Les équip.de bureau BOB POULIOT Inc	112,68 \$
201700286 (I)	5980	2017-06-06	1111	Tardif Diesel Inc.	891,35 \$
201700287 (I)	5981	2017-06-06	1113	TERRAQUAVI Environnement & géosynt.	2 354,12 \$
201700288 (I)	5982	2017-06-06	1199	DULAC DUBÉ JONATHAN	30,00 \$
201700289	5983	2017-06-06	1099	Scrosati Yannik	412,00 \$
Total des chèques					1578 305,47 \$

8. RÉGLEMENTATION

**2017-05 MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE –
USAGES SECONDAIRES 2^E PROJET**

Après discussions lors de la consultation publique, les membres du conseil décident de remettre le point à la prochaine séance.

2017-06 RÈGLEMENT D'EMPRUNT AQUEDUC

En raison du délai de réception des détails concernant les subventions applicables, l'adoption du règlement est remise à une séance subséquente.

2017-06-107

**2017-07 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DANS LE BUT DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES
REDEVANCES POUR FINS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juin dernier sur le projet de règlement no. 2017-07;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité d'adopter par la présente, le règlement numéro 2017-07 conformément à l'article 134 de la Loi.

2017-06-108

2017-08 RÈGLEMENT D'EMPRUNT RIRL AN 1 – RANGS 10 ET 11

Le conseiller, Monsieur Philippe Verly, donne avis de motion de la présentation lors de la séance du conseil du 5 juin prochain, d'un projet de règlement numéro 2017-08 intitulé : « Règlement d'emprunt 2017-08 RIRL An 1 Rangs 10 et 11 » au montant de 825 000\$ décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux prévus à l'an 1 du « Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC du Val-Saint-François » soit sur une partie du rang 10 et une partie du rang 11

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-08
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000\$ ET UN EMPRUNT 825 000\$ POUR
RÉALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RANGS 10 ET 11

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli se doit d'effectuer divers travaux de rechargement granulaire, réhabilitation en profondeur, ajout d'une couche mince préventive d'asphalte et scellement de fissures en différents emplacements sur le Rang 10 ainsi que d'effectuer la réhabilitation en profondeur, ajout d'une couche mince préventive d'asphalte et scellement de fissures de même que le changement complet de ponceau en différents emplacements sur le Rang 11;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'emprunter une somme de 825 000\$ pour défrayer une partie du coût des travaux projetés;
- CONSIDÉRANT qu'une a été déposée dans le cadre du programme RIRL;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné avec dispense de lecture, par Raymond Côté lors de la séance du 1^{er} mai 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Val-Joli décrète ce qui suit par l'adoption du règlement numéro 2017-08 :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement no 2017-08 décrétant une dépense de 1 100 000\$ et un emprunt 825 000\$ pour réaliser des travaux de voirie sur les rangs 10 et 11. »

Article 3

Le Conseil décrète les travaux suivants :

Des travaux de rechargement granulaire, réhabilitation en profondeur, ajout d'une couche mince préventive d'asphalte et scellement de fissures en différents emplacements sur le Rang 10 ainsi que de la réhabilitation en profondeur, ajout d'une couche mince préventive d'asphalte et scellement de fissures de même qu'un changement complet de ponceau, en différents emplacements sur le Rang 11, selon les plans et devis préparés par la firme WSP Canada Inc., portant les numéros 171-04246-00., en date du 11 mai 2017., et dont l'estimation des coûts est de 1 100 000\$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Jean Beauchesne, ingénieur, en date du 9 mai 2017 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Article 4

Aux fins d'exécuter l'ensemble des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas une somme de **1 100 000 \$**.

Article 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil décrète un emprunt maximal de 825 000\$ sur une période de 10 ans et affecte à la dépense décrétée, une somme de 275 000\$ provenant de son fonds général.

Article 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement une taxe spéciale, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, répartie en raison de leur valeur réelle telle qu'établie au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-JOLI, CE 5^E JOUR DE JUIN 2017

Rolland Camiré,
Maire

Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

9. ADMINISTRATION

2017-06-109 EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE deux affichages ont été nécessaires pour obtenir des curriculum vitae d'étudiants souhaitant travailler à la municipalité pour la période estivale;

ATTENDU QU' une seule personne a accepté les conditions et l'horaire de travail;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Sylvain Côté et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE fusionner les deux offres d'emploi en une seule et d'embaucher madame Josiane Lacasse pour 32 heures par semaine, aux conditions décrites à l'offre d'emploi affichée pour les postes.

2017-06-110

CAMÉRA DE SURVEILLANCE – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent faire installer des caméras intérieures et extérieures à l'Hôtel de ville pour des raisons de sécurité et d'assurance;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions :

Alarmes Sherbrooke	1 295,00\$ + taxes
Systèmes Ultra Sécur	2 275,00\$ + taxes
Sisco sécurité	2 789,00\$ + taxes
Alarmes DJ	4 100,00\$ + taxes

ATTENDU QUE la municipalité doit se procurer un écran d'ordinateur pour visualiser les images des caméras;

ATTENDU QUE le Centre Théo Vallières, c'étant fait voler leur ordinateur, a offert à la municipalité de nous vendre leur écran neuf pour un montant de 150\$;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité :

D'acheter le système de caméras proposé par la compagnie Alarmes Sherbrooke au montant de 1 295,00\$

D'autoriser la directrice générale à accepter l'offre de vente de l'écran d'ordinateur du Centre Théo Vallières de Windsor pour un montant de 150\$.

2017-06-111

FORMATION ESPACE CLOS – EMPLOYÉS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité pourrait organisée une journée de formation en espace clos pour permettre aux employés de voirie d'être formés dans ce domaine;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor pourrait envoyer 6 employés, ce qui réduirait la facture à 143,75\$ taxes incluses, par employés formés;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli refactorera la Ville de Windsor pour 6 employés, à 143,75\$ taxes nettes incluses;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à finaliser l'organisation de la formation en espace clos, de facturer la Ville de Windsor pour les 6 employés qui seront aussi présent et d'inscrire Messieurs Pier Lacasse et Stéphane Côté à cette formation.

2017-06-112

CANTINE 2017 – PRODUCTION DU CHÈQUE DE 100\$ POUR LES ACHATS DE DÉPART

ATTENDU QUE la cantine du parc des loisirs sera gérée par Mme Mélissa Loisel selon une entente annuelle signée, en échange d'un montant de 100\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite s'assurer que les achats effectués avec l'argent;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque de 100\$ au nom de Mme Loiselle, à la réception de la facture listant les achats.

11. URBANISME

COMPTE RENDU DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le Maire résume les activités de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour le mois.

	2016	2017
Permis émis en mai	10	15
Valeur des travaux	542 000\$	66 700\$
Nouvelle construction de maison	1	0
Permis de lotissement	0	1

2017-06-113

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LA VITESSE À 50KM/H DANS LA ZONE DE LA FUTURE SORTIE DE LA « RUE DE L'ÉRABLIÈRE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a reçu, en décembre 2015, un plan projet de développement domiciliaire pour le secteur de la route 143 Sud ;

ATTENDU QUE la résolution 2016-06-014 « Analyse et recommandations » exigeait au promoteur de créer un prolongement de la rue Bourassa qui connecterait à la nouvelle rue afin de désenclaver le quartier « Saint-Gabriel » existant pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QU' une relecture du dossier a soulevé la problématique de limite de vitesse à 80km/h à l'endroit prévue pour l'étude d'ouverture de rue au Ministère des Transports et que pour des questions de sécurité routière, la zone à 50km/h devrait être prolongée sur une distance approximative de 75 mètres, pour rendre l'ouverture de la rue de l'Érablière plus sécuritaire pour les 75 résidences actuelles du secteur et les 21 autres prévues au projet domiciliaire « de l'Érablière ».

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale de faire parvenir la présente résolution au Ministère des transports afin de faire modifier la vitesse dans le secteur prévu pour la seconde sortie du quartier résidentiel « Saint-Gabriel » pour des raisons de sécurité civile et routière;

D'envoyer une copie de cette résolution aux promoteurs du projet de la rue « de l'Érablière » afin de les aviser de notre intérêt à voir la zone de 50km/h se prolonger afin de permettre que la circulation du quartier se fasse en toute sécurité.

2017-06-114

NOUVELLE RÉOLUTION – CPTAQ – MODIFICATION À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – LOT 3 677 787

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli effectue une demande d'exclusion de la zone agricole sur le lot 3 677 787 pour une superficie de 3033m² pour permettre normaliser un commerce de réparation de voiture;

ATTENDU QUE la CPTAQ a transmis un courriel le 24 avril dernier demandant d'ajuster la superficie en l'augmentant de 18,04m² afin de ne pas créer une mince bande de terrain demeurant en zone agricole;

ATTENDU QUE le terrain est adjacent au périmètre d'urbanisation et qu'il a déjà abrité une industrie par le passé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli considère qu'il est possible d'effectuer ce type de commerce sur la partie commerciale adjacente au terrain agricole.

ATTENDU QU' il s'agit du meilleur endroit pour la municipalité où autoriser ce genre d'usage sans risquer de créer des nuisances reliées à ce type d'entreprise ;

ATTENDU QUE l'agrandissement prévu se ferait maintenant sur une parcelle située en zone agricole d'une superficie totale de 3 051.04 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la parcelle visée semble être un emplacement de moindre impact aux fins recherchées ;

ATTENDU QUE le lot 3 677 787 n'est actuellement pas exploité au niveau agricole et à majorité on y retrouve des dalles de béton armée, vestige de l'ancienne industrie présente sur le terrain ;

ATTENDU QUE le lot 3 677 787 fut le lieu d'une ancienne industrie de récupération de papier ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la MRC une modification au schéma d'aménagement ;

ATTENDU QU' la municipalité s'engage à modifier le cas échéant, son règlement de zonage afin d'y prévoir l'agrandissement de la zone commerciale à cet endroit ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-Joli appuie et recommande à la CPTAQ l'exclusion de la zone agricole du lot 3 677 787 d'une superficie totale de 3 051.04 mètre carré incluant l'ajout de 18.04m² demandé par la CPTAQ dans leur courriel du 24 avril dernier.

12. VOIRIE

2017-06-115 **SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018**

ATTENDU QUE la municipalité peut obtenir une subvention de 14 000\$ grâce à la subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) distribué par le bureau de la députée pour l'année 2017-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli doit fournir la liste des travaux prévus au cours de l'année 2017-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli prévoit que les travaux seront effectués dans les rues Falaise, St-Antoine, Thomas-O'donnell, Laporte, Patrice, Rouillard et Bellevue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli prévoit principalement des travaux de rechargement, d'ajout de marquage de rues et de drainage;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents de compléter le formulaire du programme PAARRM et de l'envoyer au responsable du bureau de la Députée, Karine Vallières pour la subvention 2017-2018.

2017-06-116 **DEMANDES COMMUNES DE BRANCHEMENTS AUX ÉGOUT ET AQUEDUC – CHEMIN MARCOTTE**

ATTENDU QUE 3 citoyens différents sont venus faire des demandes écrites afin d'être ajoutés aux citoyens pouvant se raccorder au projet de réseau d'aqueduc et par le fait même se raccorder aux égouts existants;

ATTENDU QUE l'entente actuelle stipule qu'avant de permettre un nouveau branchement, la Municipalité de Val-Joli doit obtenir l'autorisation de la Ville de Windsor;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli doit signer une nouvelle entente au sujet de la desserte en eau potable avec la Ville de Windsor dans la prochaine année ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plus d'une demande de branchement au cours de la dernière année ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité de mettre en communs les demandes qui ont été acheminées à la municipalité dans le passé et d'en aviser la Ville de Windsor afin d'en tenir compte lors de la signature de la prochaine entente intermunicipale de desserte aqueduc et égout entre la Ville de Windsor et la Municipalité de Val-Joli.

**SUBVENTION TECQ 2014-2018 –
MODIFICATION DE PROGRAMMATION EN VUE DE L'AQUEDUC**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier sa précédente programmation déposée le 3 mars 2016;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu, les modifications et autorise son envoi au ministère des Affaires municipales et de documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipales fixé à 28\$ par habitant, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute autre modification qui pourrait être apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PRIMEAU VOLET 2 – LETTRE D’AUTORISATION POUR NOTRE PROJET PRIORITAIRE D’AQUEDUC

Le maire dépose et résume, la lettre d’autorisation pour le projet prioritaire d’aqueduc.

2017-06-118 ABAT POUSSIÈRE - ADJUDICATION

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour 30 tonnes métriques d’abat poussière;

ATTENDU QUE le prix de la tonne métrique des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- Somavrac Inc 463\$ plus taxes
- Sel Warwick 485\$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l’unanimité :

D’autoriser le responsable de voirie à commander 30 tonnes métrique d’abat poussière chez le plus bas soumissionnaire, soit Somavrac Inc, au taux de 463\$/tm plus taxes.

2017-06-119 MODIFICATION DU PANNEAU ÉLECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a donné un contrat de construction pour un entrepôt municipal à l’entreprise MVP Construction;

ATTENDU QUE la bâtisse est alimentée en électricité pour l’éclairage et les prises de courant;

ATTENDU QUE l’électricité de l’entrepôt municipal sera branchée sur le transformateur dans le panneau électrique du garage municipal qui se situe à moins de 2 mètres;

ATTENDU QU’ afin de permettre l’ajout de circuit, il est nécessaire de faire modifier le transformateur pour alimenter le panneau électrique du garage municipal qui est utilisé en totalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a demandé des soumissions pour faire réaliser les travaux par un électricien certifié;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions pour les travaux :

Compagnies

- 9074-6827 Qc inc 2 000\$ plus taxes (reconditionné)
- Lignes électriques FJS 4 055\$ plus taxes (neuf)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l’unanimité :

DE sélectionner la soumission de la compagnie 9074-6827 Québec inc. pour un transformateur reconditionné de 600/120/208 volts et un panneau SquareD triphasé sans interrupteur 120/208 volts plus les disjoncteurs.

2017-06-120

SCELLEMENT DE FISSURES POUR LE QUARTIER SAINT-GABRIEL ET LA RUE LANGLOIS - ADJUDICATION

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour du scellement de fissures dans les rues asphaltées du quartier Saint-Gabriel et la rue Langlois;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires conformes sont :

Compagnies

- Permaroute 2468.25\$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le responsable de voirie à contacter Permaroute et faire faire les travaux pour le mois de juillet 2017.

2017-06-121

ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR 2017 POUR LA VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions, à travers le système SE@O, afin de remplacer le tracteur diesel John Deere 1999 par un véhicule semblable;

ATTENDU QUE les soumissions devaient inclure la reprise de notre tracteur John Deere 1999;

ATTENDU QUE les prix des soumissionnaires conformes sont :

Compagnies

- Les équipements RM Nadeau 52 327.42\$ tx inc
- Agritex Richmond 66 375.07\$ tx inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu l'unanimité :

D'acheter un tracteur Kubota, avec les équipements demandés, chez RM Nadeau pour un montant de 52 327.42\$ plus les taxes applicables.

D'utiliser le fond de roulement de la municipalité pour faire l'achat au montant des taxes nettes, soit 47 781.91\$ et de prévoir un remboursement annuel sur 10 ans de 4778.19\$.

13. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2017-06-122

ENTERINER LA PUBLICATION POUR LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – L'ÉTINCELLE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la publication annuelle pour la « Semaine de la municipalité » dans le journal l'Étincelle pour un montant de 199\$ plus taxes.

2017-06-123

PUBLICATIONS ST-JEAN - CONFÉDÉRATION ET FESTIVAL DU PAPIER 2017 – L'ÉTINCELLE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité de célébrer la Fête Nationale, la Confédération ainsi que le Festival du Papier de Windsor par la publication de 3 textes dans les 3 parutions respectives du Journal l'Étincelle au coût de 326.65\$ plus taxes.

2017-06-124

CONGRÈS DE LA FQM – 28 AU 30 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE ce tient en septembre de chaque année, le Congrès de la Fédération Québécoises des municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu au budget 2017, un montant pour permettre au Maire et 2 autres personnes à y assister;

ATTENDU QU' il a été soulevé que seuls les conseillers ayant l'intention de se représenter aux élections de novembre 2017 devraient y assister afin de rentabiliser la dépense;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité de réserver immédiatement les chambres pour 3 personnes et leurs conjoints mais de patienter au mois d'août, soit juste avant que les frais d'inscriptions n'augmentent, avant d'inscrire les participants au Congrès de la FQM.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Jonathan Lussier

Il souhaite obtenir des détails sur le projet de prolongement d'aqueduc vers le secteur Route 249 et rang 10.

M. Michel Maurice

Discussion sur l'état du rang 10

M. Jean-François Larochelle

Informe le conseil de la vague de vols dans le secteur.

Revient sur le prolongement de la zone de 50km/h à la sortie de Windsor sur la route 143 Sud et mentionne que la route est étroite, passante et dangereuse pour les piétons, surtout les jeunes enfants qui habitent le 30 logement du 557 route 143 Sud.

2017-06-125

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21h11.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 3 juillet 2017 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire